

Trimestriel



4 et 5 janvier 2025



135 km

Martelange - Saive



<http://cercle-marcheurs-saive.be>

BE95 0680 6360 6058 Cercle des Marcheurs de Saive 4030 Grivegnée

Les membres du conseil d'administration

	Président	Serge PIRAUX	Rue de la Clef, 40 4633 Melen 04/377.38.21 piraux.serge@gmail.com
	Vice-Président Local matériel	Hubert MULLER	Place de la Concorde, 12 4671 Saive 0498/61.79.39
	Trésorière	Nathalie NICOLAY	Clos des Farfadets, 27 4020 Wandre 04/370.22.39
	Secrétaire	Marie-Line UYTTEBROECK	R. au Puits de la Mine, 18 6630 Martelange 0486/83.54.91
	Adjoint Secrétaire	Marc COLLINET	R. au Puits de la Mine, 18 6630 Martelange 0496/39.59.68
	Affiliations/Assurances Contact intranet de gestion	Albert BARBIER	Av. J. Wauters, 62 4610 Beyne-Heusay 0475/61.35.06
	Adjointe assurances affiliations/intranet	Marie-Claire PIRSON	Rue des Priesses, 334 4400 Flémalle (MLL) 0475/37.00.64
	Editeur périodique	Daniel VOETS	Rue des Priesses, 334 4400 Flémalle (MLL) 0472/47.79.91
	Gestion vêtements	Denis FRAIKIN	Rue Cohy, 5 4671 Saive 0478/55.78.89
	Responsable circuits/fléchage	Michel Maigrié	Rue des Anémones, 9 4671 Saive 0495/38.71.36
	Hors comité Gestion du site internet	Christian DENOISIEUX	

Le Conseil d'Administration	2
Sommaire	3
Le mot du Président	4
CR des réunions du comité + IVV c'est quoi ? (p 6) ...	5 à 11
Euros Clubs	12
Au sein du Club	13 à 16
Au sujet de l'assurance	17 à 21
Rappel pour la cotisation	22
Le coin des longues distances	23
Anniversaires	24
Bulletin nouveaux membres	25
Bulletin nouveaux sympathisants	26
Agenda	27
Dernières modifications calendrier FFBMP	28

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DE COMITÉ DU 20 SEPTEMBRE 2024

Présents : Serge Piraux, Hubert Muller, Marie-Line Uyttebroeck, Nathalie Nicolay, Albert Barbier, Marc Collinet, Marie-Claire Pirson, Daniel Voets

Excusés : Denis Fraikin, Michel Maigrié

1. Approbation du précédent compte-rendu

- Le compte-rendu de la réunion du 06/09 est approuvé.

2. Bilan car à Gérardmer

- Retour très positif de la part des participants.
- Léger bénéfice avoisinant 50 €.

3. Bilan du barbecue à Nivezé

- Retour très positif de la part des participants.
- En attente de la facture de Fabi+ pour finaliser le bilan.
- Le prochain barbecue aura lieu le 15/08/2025. Le lieu doit encore être décidé.

4. Marche guidée du 19/09/24

- Retour très positif de la part des 29 participants.

5. Prologue de la marche de l'Armistice le 19/10/24

- Distances :
 - 42 km : piloté par Michel ;
 - 21 km : piloté par Daniel ;
 - 12 km : piloté par Hubert ;
 - 4 km : piloté par René.
- Marie-Line se renseigne si la Salle de la Jeunesse à Housse est libre ou non, pour organiser un repas fromage après le prologue.

6. Car à Marcinelle et Péruwelz le 26/10/24

- Environ 20 inscrits jusqu'à présent.

7. Marche de l'Armistice 2024

- Le comité contactera les membres du club pour leur demander leurs disponibilités.
- Le tarif est encore à discuter.
- Les autorisations ont déjà été demandées.
- Pourquoi ne pas proposer Payconiq pour les paiements ? On regarde pour se procurer un smartphone.

8. Martelage – Saive – 135 km les 04 et 05/01/25

- Les inscriptions viennent d'être ouvertes ; il y a déjà 19 inscrits en 48 heures.
- Une reconnaissance du circuit est à faire.

9. Car « Cup 5 Nationen » en mars 2025

- A destination essentiellement des marcheurs intéressés de participer à la Cup en question.

10. Car de plusieurs jours en 2025

- Choix important et diversifié : Suisse, Fulda (D), Arnhem (NL), Vézelay – Auxerre (F), Freiamt en septembre (D-Forêt Noire). A voir.

11. Marche de l'Armistice 2025

- Notre candidature IML a été refusée. Une nouvelle candidature sera envoyée pour 2026.

12. Local CRMS dans l'ancienne caserne

- Le nettoyage sera fait le 29/09 à partir de 16h00.

13. Fanion

- La hampe doit encore être ajustée pour fixer le fanion.

14. Divers

- La question se pose de savoir si ce serait intéressant pour notre club de devenir une ASBL, comme c'est le cas actuellement pour plusieurs autres clubs. Il serait intéressant de rencontrer Martine Maron (Mortier c'est l'Pied) ou Jacqueline Lambrette (présidente du CA de la FFBMP) à ce sujet.
- Il serait pertinent de relire les différentes pages de notre site internet afin de voir si tout est à jour et d'envoyer les remarques éventuelles à Christian.

15. Prochaine réunion : le 11/10/24 à 20h00 dans la salle sud au rez-de-chaussée, bloc B.

Marie-Line UYTTEBROECK
Secrétaire

L'IVV au juste... c'est quoi ?

La Fédération internationale des sports populaires (IVV) a été fondée en 1968 par la Suisse, le Liechtenstein, l'Autriche et l'Allemagne en tant que fédération internationale. Aujourd'hui, l'association est représentée dans plus de 40 pays, ce qui signifie que plus de 3 000 clubs dans le monde proposent chaque année plus de 6 500 événements sportifs populaires. L'offre propose des sports allant de la randonnée au cyclisme, en passant par la natation, le ski de randonnée et bien plus encore. Dans le monde entier, plus de 7 millions de personnes de tous âges y participent.

La fusion d'associations nationales de sports populaires au niveau international ainsi que la formation d'associations continentales ont pour but de promouvoir l'amitié, la paix et la santé à travers des loisirs non axés sur la performance et le sport populaire pour tous. Les offres sportives IVV offrent à chaque groupe de personnes et d'âges la possibilité de pratiquer des activités en plein air sans pression de performance. Ce concept ouvert et informel distingue l'IVV des offres sportives axées sur la performance. Les offres sportives, qui sont ouvertes à tous, sont valables pour les participants en tant que classement pour l'acquisition du « International People's Sports Badge ». L'adhésion à l'IVV n'est pas requise. Toutes les participations et les kilomètres parcourus sont enregistrés dans un livre de score IVV, valable dans le monde entier.

Visitez nos événements IVV dans le monde entier et faites partie de la famille IVV. Nous nous réjouissons de vous voir.

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DE COMITÉ DU 11 OCTOBRE 2024

Présents : Serge Piraux, Hubert Muller, Marie-Line Uyttebroeck, Nathalie Nicolay, Albert Barbier, Marc Collinet, Marie-Claire Pirson, Daniel Voets, Denis Fraikin, Michel Maigrié

1. Approbation du précédent compte-rendu

- Le compte-rendu de la réunion du 20/09 est approuvé.

2. Bilan du barbecue à Nivezé

- Retour très positif de la part des participants.
- Bilan se soldant par un léger malus avoisinant 65 €.
- Le prochain barbecue aura lieu le 15/08/2025. Le lieu doit encore être décidé.

3. Marche guidée du 19/09/24

- Retour très positif de la part des 29 participants.
- Deux repas n'ont pas été payés par des participants et ont dû être pris en charge par notre club. La prochaine organisation de ce type sera adaptée pour qu'un tel cas ne se reproduise plus.

4. Prologue de la marche de l'Armistice le 19/10/24

- Distances :
 - 42 km : piloté par Michel ;
 - 21 km : piloté par Daniel ;
 - 12 km : piloté par Hubert ;
 - 4 km : piloté par René.
- Des snacks seront offerts aux participants après l'épreuve.

5. Car à Marcinelle et Péruwelz le 26/10/24

- 25 inscrits jusqu'à présent.

6. Marche de l'Armistice les 09 et 10/11/24

- Le tableau du personnel est discuté ; quelques places sont encore vacantes.
- Le tarif est discuté et adapté.
- Le contrôle à Herve est encore à déterminer.
- Marie-Line s'occupe des badges porte-nom.
- Les nouveaux autocollants sont commandés.
- Pourquoi ne pas proposer Payconiq pour les paiements ? On regarde pour se procurer un smartphone.

7. Balade de fin d'année le 29/12/24

- La disposition de la salle de Tignée n'étant pas adaptée pour un buffet fromage, nous décidons de garder la formule « sandwiches » habituelle.
- Deux balades de 6 et 12 km seront proposées.

8. Martelage – Saive – 135 km les 04 et 05/01/25

- A ce jour, 25 inscriptions payées.
- Le bus est réservé.

- Une reconnaissance du circuit est à faire.

9. Banquet le 25/01/25

- Chacun réfléchit à quels gros lots nous pourrions acheter.

10. Car « Cup 5 Nationen » à Grolsheim (D) le 15/03/25

- A destination essentiellement des marcheurs intéressés de participer à la Cup en question. Etant donné la spécificité de ce car, il sera ouvert à toutes les personnes même étrangères au club, dès le début des inscriptions.
- Un car de 55 places sera commandé.
- Les prix seront de :
 - 30 € pour les membres,
 - 35 € pour les non-membres.

11. Car de plusieurs jours en 2025

- Le choix se porte sur Freiamt en septembre (D-Forêt Noire).

12. Marche de l'Armistice 2025

- Notre candidature IML a été refusée. Une nouvelle candidature sera envoyée pour 2026.
- Les parcours passeront par plusieurs centres d'intérêt de la région (les trois frontières, Val-Dieu, le vieux Dalhem, le fort de Barchon, la tour féodale de Saive, etc.). Une publicité intensive sera nécessaire afin d'attirer du monde.

13. Circuits permanents

- Le café « la Capsule » étant définitivement fermé, nous suspendons les circuits permanents jusqu'à nouvel ordre. Il faut avertir les gens via Facebook et notre site internet. Il faut également avertir la FFBMP. Nous cherchons un nouvel endroit de départ.
- Si les circuits permanents sont maintenus dans le futur, il faudra vérifier le fléchage (après la marche de l'Armistice).

14. Local CRMS dans l'ancienne caserne

- Le nettoyage sera fait en profondeur après la marche de l'Armistice.

15. Fanion

- La hampe doit encore être ajustée pour fixer le fanion.

16. Vêtements

- De nouveaux bobs sont disponibles en deux différents coloris.

17. Divers

- La question se pose de savoir si ce serait intéressant pour notre club de devenir une ASBL, comme c'est le cas actuellement pour plusieurs autres clubs. Nous rencontrerons Martine Maron (Mortier c'est l'Pied) ou Jacqueline Lambrette (présidente du CA de la FFBMP) à ce sujet.
- Il serait pertinent de relire les différentes pages de notre site internet ainsi que nos statuts afin de voir si tout est à jour et pertinent. Nous en discuterons et enverrons nos remarques éventuelles à Christian.

18. Prochaine réunion : le 23/10/24 à 20h00 dans le local du CRMS.

Marie-Line UYTTEBROECK
Secrétaire

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DE COMITÉ DU 23 OCTOBRE 2024

Présents : Serge Piraux, Hubert Muller, Marie-Line Uyttebroeck (en visioconférence), Nathalie Nicolay, Marc Collinet (en visioconférence), Marie-Claire Pirson, Daniel Voets, Denis Fraikin, Michel Maigrié

Absent : Albert Barbier

1. Approbation du précédent compte-rendu

- Le compte-rendu de la réunion du 11/10 est approuvé.

2. Car à Marcinelle et Esneux le 26/10/24

- 26 inscrits jusqu'à présent.
- Nous avertirons les clubs visités.

3. Marche de l'Armistice les 09 et 10/11/24

- Le tableau du personnel est discuté ; il est à présent quasi complet.
- Le contrôle à Herve est encore à déterminer (chez Liliane Mawet – tonnelle ou garage ?).
- Les commandes de marchandises sont définies.
- Les membres du CRMS désireux d'acheter avec leurs jetons, de la tarte à consommer plus tard, devront le signaler le samedi afin que ces tartes supplémentaires soient achetées le dimanche.
- Marie-Line s'occupe des badges porte-nom.
- Pourquoi ne pas proposer Payconiq pour les paiements ? On regarde pour se procurer un smartphone.

4. Matériel de fléchage

- Le matériel de fléchage sera vérifié ; du nouveau matériel sera acheté si nécessaire pour les organisations futures (dont des flèches avec élastique).
- Ledit matériel sera rendu homogène au maximum ; les bandes jaunes CMS seront utilisées jusqu'à épuisement mais ne seront plus remplacées.

5. Banquet le 25/01/25

- Chacun réfléchit à quels gros lots nous pourrions acheter.

6. Prochaine réunion

- Elle aura lieu le 06/12/24 à 20h00 dans le local du CRMS.
- Les activités du CRMS pour 2025 (cars, verres de l'amitié, etc.) seront discutées.

Marie-Line UYTTEBROECK
Secrétaire

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DE COMITÉ DU 6 DECEMBRE 2024

Présents : Serge Piraux, Hubert Muller, Marie-Line Uyttebroeck, Nathalie Nicolay, Albert Barbier, Marc Collinet, Marie-Claire Pirson, Daniel Voets, Denis Fraikin, Michel Maigrié

1. Approbation du précédent compte-rendu

- Le compte-rendu de la réunion du 23/10 est approuvé.

2. Car à Marcinelle et Esneux le 26/10/24

- Bilan encore à établir.

3. Marche de l'Armistice les 09 et 10/11/24

- Satisfaction générale des participants.
- Bénéfice avoisinant 6600 €.
- Débriefing et remarques des bénévoles :
 - parking : prévoir torches et gilets fluorescents pour les préposés ; optimiser le stationnement des véhicules ;
 - accès difficile à la salle pour les PMR ;
 - fin des inscriptions à 15h00 au lieu de 16h00 ;
 - contrôles : certains marcheurs se plaignent de l'absence fréquente de toilettes ;
 - manque de personnel pour le service en salle le dimanche ;
 - rôle du préposé au service en salle à définir (va-t-il chercher les jetons ? sert-il également l'alimentation ?) ;
 - il faudrait deux pompes à Jupiler au bar ;
 - il faudrait un deuxième bain-marie électrique.
- Payconiq peu demandé mais fonctionnement satisfaisant.

4. Car à Soumagne et Gent le 14/12/24

- Arrivée à Gent vers 14h30 ; départ de Gent vers 20h30.

5. Balade de fin d'année le 29/12/24

- Deux balades de 6 et 12 km seront proposées.
- Une initiation GPX/Openrunner sera également proposée.

6. Martelage – Saive – 135 km les 04 et 05/01/25

- 60 inscriptions à ce jour.
- Une reconnaissance du circuit a été faite ; des adaptations seront apportées.
- Il semble que la buvette du terrain de football de Saive ne peut pas être utilisée pour raison de sécurité. Serge se renseigne.

7. Banquet le 25/01/25

- Le menu est choisi.
- Les invitations seront lancées à partir du 20/12/24.
- Comme chaque année, il y aura un bingo et une tombola gratuite.

8. Car « Cup 5 Nationen » à Grolsheim (D) le 15/03/25

- 43 inscrits à ce jour.

9. Calendrier de nos activités en 2025

- Prologues de nos marches
 - prologue de la « Sylvatienne » le samedi 07/06,
 - prologue de la Marche de l'Armistice avec repas fromage le samedi 18/10.
- Assemblées générales
 - assemblée générale statutaire le lundi 17/02,
 - assemblée générale préparatoire à la Marche de l'Armistice le lundi 20/10.
- Cars
 - Larochette (L) le dimanche 27/04,
 - Couvin le samedi 19/07,
 - Freiamt (D) les samedi 06 et dimanche 07/09,
 - Floreffe le dimanche 07/12 avec visite du marché de Noël de Namur.
- Verres de l'amitié
 - Waremme « les Amis du Tumulus » le dimanche 13/04,
 - Malmedy « Malmedy-marche » le dimanche 13/07,
 - Petit-Rechain « les Pieds montois » le samedi 29/11.
- Barbecue à Richelle le samedi 16/08 avec deux balades proposées de 6 et 12 km
- Balade de fin d'année le dimanche 28/12

10. Circuits permanents

- Le café « la Capsule » étant définitivement fermé, nous suspendons les circuits permanents jusqu'à nouvel ordre. Il faut avertir les gens via Facebook et notre site internet. Il faut également avertir la FFBMP. Nous cherchons un nouvel endroit de départ.
- Si les circuits permanents sont maintenus dans le futur, il faudra vérifier le fléchage (après la marche de l'Armistice).

11. Local CRMS dans l'ancienne caserne

- Le nettoyage sera fait en profondeur après la marche Martelage - Saive.

12. Matériel de fléchage

- Le matériel de fléchage sera vérifié ; du nouveau matériel sera acheté si nécessaire pour les organisations futures (dont des flèches avec élastique).
- Ledit matériel sera rendu homogène au maximum ; les bandes jaunes CMS seront utilisées jusqu'à épuisement mais ne seront plus remplacées.

13. Divers

- La question se pose de savoir si ce serait intéressant pour notre club de devenir une ASBL, comme c'est le cas actuellement pour plusieurs autres clubs. Nous rencontrerons Martine Maron (Mortier c'est l'Pied) ou Jacqueline Lambrette (présidente du CA de la FFBMP) à ce sujet.
- Il serait pertinent de relire les différentes pages de notre site internet ainsi que nos statuts afin de voir si tout est à jour et pertinent. Nous en discuterons et enverrons nos remarques éventuelles à Christian.
- L'association « Mokamo » dont Denis fait partie, participe à des actions humanitaires au Congo. Elle organisera une marche le 21/09 à Olne. Nous la ferons paraître dans notre périodique.
- En 2025, 55^{ème} anniversaire de notre club, la valeur des points-club récoltés en 2024, sera portée à 0,5 €.

14. Prochaine réunion : le 10/01/25 à 20h00 dans le local du CRMS.

Euros Clubs 2024**Situation au 13/12/2024****NOM + Prénom**Reste
(€)

AMBROSOLI Josette	0,00
ANDRIANNE Gaston	5,50
BAAR Florence	2,25
BALTUS Françoise	17,25
BARBIER Albert	0,00
BEAUMONT Thierry	0,00
BOURDOUCH Jacqueline	11,75
CHECHINA Olga	1,25
COLLINET Marc	0,00
DELINAOU M Vassiliki	15,50
DENOISIEUX Armand	0,25
DUMONT Patrice	4,50
DUPONT Anne	2,25
DUSAUSOY Jean Marie	6,00
ELIFOGLU Canan	6,00
ELIFOGLU Reside	14,50
FAIRON Marie-Louise	5,75
FONTANA Franca	0,25
FRAIKIN Denis	4,75
FRANCKART Véronique	4,75
FRINO Rosette	0,00
GABRIEL René	0,00
GALLO Giuseppe	5,75
GILLET Nicole	39,25
GODEFROID Joseph	5,00
GRILLI Agnès	9,25
GUILLAUME Michel	0,00
HAUSOUL Marie	0,00
HENDRICKX Micheline	8,25
HENRY Yves	0,50
HONTOIR Michel	30,50
HUBERT Michèle	6,00
HUGON Mégane	3,00
HUYNEN Huguette	0,00
HUYNEN Michaël	2,50
IABONI Maria	4,00
JOLIS Francis	20,00
KEYDENER Etienne	0,00
KEYDENER Marie	13,25
KEYDENER Michelle	6,50

Euros Clubs 2024**Situation au 13/12/2024****NOM + Prénom**Reste
(€)

LALLEMAND Christine	1,25
LAVALLEE Jeanne	0,00
LECLERCQ Gisèle	5,25
LEMPEREUR Julie	5,50
LEMPEREUR Ludovic	35,50
LUCAS Frédéric	3,00
MAIGRE Michel	46,75
MALHERBE Noëlle	33,25
MARECHAL Jean-Pierre	5,75
MEUTE Christian	8,75
MINASOLA Vita	0,00
MOSSAY Hortense	0,50
MOSSAY Marie-Rose	5,00
MULLER Hubert	0,00
NYSSSEN Francis	6,25
OSCHMANN Didier	2,00
OSCHMANN Dimitri	0,50
PINSART Marc	6,75
PIRAUX Serge	11,25
PIRSON Marie-Claire	0,00
POUPIER Jacques	0,75
POUPIER Ludovic	0,75
PROES Paulette	7,50
REWEGHS Monique	11,25
SLEIJPEN Jacques	8,50
SMETS Fernande	7,00
SMETTE Michèle	3,50
SORBIAN Joseph	0,00
SORBIAN Marie-Anne	0,00
THONNARD Janine	0,00
UYTTEBROECK Marie L	0,00
VANDERLINDEN Frédéric	0,00
VANHIEL Gérard	1,75
VANOORSCHOT André	23,00
VANOORSCHOT Denise	6,75
VERVIER Sephora	0,00
VOETS Daniel	8,50
WILLAIN Georges	0,00

Au sein du club

A Montignies-sur-Sambre



Aux 42 km d'Oupeye



En Moselle, aux 42 km de Roussy-le-Village (20/10)



Marche de l'Armistice (9 et 10/11)





Verre de l'amitié à Herve avec le nouveau fanion (16/11)



Excursion à Gand
(14/12)



Sujet assurance :

N.B. :	C.A.	=	Conseil d'Administration
	C.P.	=	Comité Provincial
	C.F.	=	Communauté Française
	ETHIAS	=	Compagnie assurances

Section 2 : Au niveau du marcheur

1. Le marcheur

- Chaque marcheur de la fédération ayant payé au responsable de son cercle le montant de l'assurance, reçoit de celui-ci sa carte de membre actif.
- Le Responsable assurances cercle y inscrit le numéro du nouveau membre assuré, numéro fourni par le système informatique.
- La carte de membre portant le numéro matricule de l'assuré vaut certificat d'assurance.
- Un membre ne peut être affilié que dans un seul cercle FFBMP.
- La période de transfert s'étend du 1^{er} au 31 décembre, le transfert ne prend cours que le 1^{er} janvier suivant.

2. Début de l'assurance

- Le marcheur n'est assuré que lorsque le montant de son assurance est versé et son affiliation définitivement enregistrée dans la base de données de la fédération.
- Le montant de la prime d'assurance du marcheur est déterminé annuellement conjointement par le conseil d'administration et ETHIAS.

3. Les marches assurées

1. Seules les marches prévues dans les calendriers FBSP, ADEPS, l'IVV et les organisations temporaires (avec l'accord du C.A.) sont couvertes par notre assurance.
2. Pour être assurée, une seule marche promenade par année organisée par un cercle doit être demandée via le C.P. au C.A. et autorisée par celui-ci.
3. Le marcheur FFBMP qui a payé son inscription (et est en possession de sa carte de contrôle **dûment remplie**) est assuré sur le parcours fléché prévu par l'organisateur, à partir de l'heure de départ prévue au calendrier jusqu'à son retour au local d'arrivée.
4. Le marcheur FFBMP est assuré sur le parcours le plus direct pour se rendre de son domicile (ou de sa seconde résidence renseignée à la FFBMP) au lieu de la marche et pour le retour ou le départ vers un autre lieu de marche.
En cas de covoiturage, suivant la législation en vigueur, les marcheurs sont assurés selon la réglementation des accidents sur le chemin du travail.

ATTENTION il n'est pas couvert sur le trajet aller retour d'une marche ADEPS ni de et vers un circuit permanent.

4. Couverture des membres du cercle en délégation

Quand sont-ils couverts ?

Par suite d'une convocation écrite ou reprise à un procès-verbal C.A. ou C.P.

A l'assemblée générale C.A. (AG)

A l'assemblée générale C.P. ou assemblée provinciale C.P.

Convocation par Conseil d'Administration (C.A.) ou comités provinciaux (C.P.)

Réunions pour préparation Marche Nationale ou Provinciale

Qui ? Un ou plusieurs membres du cercle en ordre d'assurance.

Où ? Sur le parcours le plus court de la maison au lieu de la réunion (aller et retour).

5. Procédure en cas d'accident corporel

a. Sur le trajet aller-retour

- Le jour même se rendre chez le médecin ou dans une clinique
- Faire remplir un certificat médical au médecin ou à la clinique
- Contacter votre responsable assurances cercle pour obtenir une déclaration d'accident et avec son aide remplir les cases d'après le ROI ASS : ne pas oublier le cachet de votre cercle et la signature du responsable
- Envoyer la déclaration à laquelle est joint le certificat médical au responsable assurances C.P.

N.B. : cette procédure est la même si vous avez un accident sur le trajet pour vous rendre à une marche !

b. Dans la salle de réunion

- Même procédure que ci-dessus mais demander une déclaration d'accident au responsable assurances C.A. ou C.P. présent dans la salle.

c. Sur une marche FFBMP

- Dès son retour en salle, l'accidenté demande une déclaration d'accident au responsable du cercle organisateur ou au permanent qu'il remplit avec l'aide du responsable assurances du cercle organisateur.
- Prenez des témoins (nom, prénom et adresse). Il faut au moins DEUX témoins. Si vous êtes seul sur le parcours, prenez comme témoins des personnes présentes au point de contrôle le plus proche ou, en rentrant à la salle, des personnes qui peuvent constater votre état.
- Il remplira minutieusement toutes les rubriques, fera apposer le cachet du cercle organisateur et la signature de son responsable.
- Dans les 24 heures, le blessé se rendra à l'hôpital ou chez son médecin qui complètera la partie certificat médical de la déclaration.
- Ainsi remplie, la déclaration d'accident sera transmise au responsable assurances provincial par le responsable cercle du blessé. **En aucun cas**, vous ne pouvez renvoyer vos documents directement à ETHIAS
- Ethias transmettra à l'assuré un numéro de dossier et l'assuré transmettra à Ethias les justificatifs de frais non remboursés et remboursés (demander ces justificatifs auprès de sa mutuelle et de sa pharmacie).

d. Sur une marche ADEPS

- Si le groupe organisateur dispose du même formulaire de déclaration que les cercles FFBMP, la procédure est la même.

- Si le groupe n'en dispose pas, il rédige sur papier blanc une attestation d'accident sur sa marche, reprenant l'identité de la victime, la date et lieu
- précis de l'accident, les coordonnées des témoins, une description claire de l'accident, le cachet de l'ADEPS et du groupe organisateur. Le document sera daté et signé par un responsable qui indiquera son nom. Le médecin qui sera consulté rédigera un certificat médical qu'il datera et signera.
- L'assurance de la FFBMP couvre les affiliés lors de toute marche ADEPS, sauf sur les trajets aller-retour.

e. Sur une marche à l'étranger ou en Flandre

- Faire compléter une déclaration d'accident par l'organisateur.
- Dans les 24 heures, faire remplir un certificat médical par le médecin consulté.
- Conserver sa carte de participation. Elle sera exigée par ETHIAS comme preuve de participation.
- Lors de tout déplacement individuel à l'étranger pour une marche, reprenez systématiquement vos cartes d'inscriptions: elles serviraient s'il vous arrivait un accident corporel au retour.

ATTENTION :

- La déclaration d'accident doit être faite le jour de l'accident par le cercle organisateur, elle ne pourra être établie le lendemain
- Si vous devez être hospitalisé, ETHIAS ne rembourse pas les frais d'une chambre particulière !

f. Modalités de remboursement

- Vous recevrez une lettre du responsable assurances national avec la date de rentrée de votre déclaration à ETHIAS et votre numéro de dossier.
- Une fois remboursé éventuellement de vos frais par votre mutuelle, faites parvenir à ETHIAS les originaux de vos factures de frais médicaux (faire des copies en cas de perte), mentionnant les frais non pris en charge par la mutuelle, en n'oubliant pas de mentionner **votre numéro de dossier** sur chaque document.
- Vous pouvez rentrer les différents papiers et frais au fur et à mesure, sans attendre la fin des traitements.
- ETHIAS vous fera parvenir un document de guérison à faire remplir par votre médecin

6. Comment remplir une déclaration d'accident ?

Attention: uniquement valable pour une déclaration ETHIAS. Pour d'autres types de déclaration (Flandre, étranger), faites preuve de bon sens et n'hésitez pas à vous faire aider par l'organisateur de la marche.

La victime doit compléter ET faire compléter par l'organisateur les 14 premières cases de la déclaration, comme suit

1. Ne rien inscrire **sur les trois premières lignes**

Dénomination précise du cercle **de la victime**

Nom et adresse du responsable du cercle **de la victime**

Sur la dernière ligne code postal, localité et n° matricule du cercle

2. Adresse complète de la victime, nom, prénom, n° matricule et n° téléphone

3. Si la victime est mineure d'âge, nom et prénom du père ou à défaut de la mère ou du tuteur (profession)
4. Activité au moment de l'accident (ex. : marcheur, contrôleur, cuisinier, ...)
5. Date, jour et heure de l'accident
Lieu précis de l'accident (renseignement auprès de l'organisateur)
6. A remplir par la victime. La déclaration est nulle si cette case n'est pas remplie de **façon détaillée** (ex. : chute sans plus n'est plus valable, il faut des détails : causes, circonstances, douleurs et dommages, etc.)
7. Croquis s'il s'agit d'un accident de roulage, vélo et autre
8. En cas d'accident avec un tiers. Remplir correctement
9. Nom, prénom, adresse complète des témoins (sur place ou dans la salle). Pour rappel, il faut au moins **deux** témoins
10. à 14 à remplir si en rapport à l'accident

En bas de la deuxième page, il s'agit de la signature de **l'organisateur** (et non de la victime) : n'oubliez pas de le faire signer, dater, et renseigner le lieu.

Page 3 :

Au milieu, apposer une vignette mutuelle.

En bas à gauche, faire apposer le cachet du cercle organisateur. En bas à droite, signer (il s'agit de la signature de la victime).

Page 4 :

Certificat médical est à faire remplir par un médecin au mieux le jour même, et au plus tard 24 heures après l'accident.

7. Frais de traitement.

a) Accidents corporels.

Le remboursement pendant 75 semaines à dater de l'accident pour les frais médicaux, chirurgicaux, pharmaceutiques, hospitalisation, prothèses, radiographie, orthopédie, transfusion etc. depuis le 1^{er} janvier 2007 prise en charge des frais médicaux non prévus au barème de l'INAMI jusqu'à concurrence de 250 € maximum par sinistre. Total annuel à concurrence de 1.239,47 € après remboursement des organismes mutualistes.

b) En cas de décès accidentel

Le paiement d'un capital de 7.436,81 € par victime.

c) En cas d'invalidité permanente.

Le montant du capital prévu en cas d'invalidité permanente de 100 % est porté à 14.873,61 €.

d) Extension particulière.

La garantie est étendue aux frais de transport d'un assuré victime d'un malaise ou d'une maladie lors du déroulement d'une marche. Les frais ne sont toutefois couverts que dans la mesure où le transport est effectué le jour du malaise par un moyen de transport en rapport avec la nature de la gravité de ce dernier uniquement du lieu où survient le malaise jusqu'au lieu le plus proche (hôpital, cabinet médical) où la victime pourra recevoir les premiers soins nécessités par son état.

e) Dommages aux lunettes.

La garantie est étendue aux dommages survenus aux lunettes des membres affiliés durant les activités assurées.

(A l'exclusion des dommages survenus sur le chemin aller et retour des activités) Ces dommages sont couverts à condition que les lunettes soient portées au moment de

l'accident et que la victime ait encouru des lésions corporelles.

L'indemnisation s'effectue sur les bases suivantes:

- Pour la monture: 49,58 €
- Pour les verres: remboursement intégral

f) Frais de prothèse dentaire.

La garantie est portée à 123,95 € par dent sans dépasser 495,79 € par victime

8. L'incapacité temporaire avec perte de salaire. (ROI ASS 201)

Police n° 45.031.655

A leur demande, les marcheurs peuvent souscrire auprès de la FFBMP une assurance couvrant la perte de salaire en cas d'incapacité temporaire suite à un accident survenu tant pendant les activités assurées que sur le chemin pour s'y rendre ou en revenir (déplacements individuels ou en groupe)

Pour ceux qui souscrivent à cette assurance facultative, une indemnité journalière leur est versée, en cas de perte de revenus professionnels, à partir du 1^{er} jour et pendant un an maximum.

Les membres souhaitant bénéficier de cette assurance s'adresseront au responsable assurances de leur cercle qui fera parvenir au responsable assurances fédéral une liste nominative avec matricule du club mentionnant nom, prénom, n° affiliation, adresse, date de naissance. Le montant des primes sera versé par le cercle au compte Assurance Fédéral. La prime est de 3,72 euros et l'indemnité journalière perçue au maximum de 9,92 euros.

N.B. : l'indemnité journalière est limitée au montant de la perte de revenu.

ATTENTION : les rémunérations pour absences d'une personne accidentée suite à la pratique d'un sport pourraient ne plus être payées dès le lendemain de l'accident.

Exemple un marcheur fait une chute lors d'une marche, il doit être hospitalisé, le certificat médical qualifie l'accident "ACCIDENT DE SPORT".

Le patron peut signifier à son ouvrier ou employé qu'il doit émarger à sa mutuelle immédiatement (dès le premier jour) ou après le salaire garanti.

Les pensionnés, pré pensionnés et chômeurs ne sont pas concernés par cette assurance.

L'assurance couvre le marcheur dès la date de rentrée de la demande à ETHIAS et se termine le 31 décembre.

Rappel cotisation

1. Cotisation 2025

La cotisation est payable :

soit sur le compte du Cercle

soit en liquide chez la trésorière ou un membre du comité

soit par Euro-club

Elle est de 7,5 € par année pour les membres effectifs ou sympathisants.

Elle est de 6,25 € pour les enfants de - de 12 ans au 1er janvier de l'année considérée.

Suite au système actuel, la ré-affiliation à la FFBMP peut se faire, via internet, à partir du 1er décembre 2024, par le responsable affiliation ou son adjointe. Ceux-ci demandent aux membres qui ne se seraient pas mis en règle à la Marche de l'Armistice de régler leur cotisation le plus rapidement possible en vue d'être en règle d'assurance au 1er janvier 2025 (attention, cotisation sur le compte du Cercle). Prévoir un délai si vous n'êtes pas chez Belfius. Dans le cas contraire l'assurance n'est garantie qu'après la réception de la cotisation et, pour les nouveaux membres, du numéro de matricule de la FFBMP... mais de toutes façons à une date ultérieure au 1er janvier.

La cotisation 2025 est offerte aux membres qui auront travaillé +/- 8 heures sur l'ensemble des 2 journées d'organisation de la Marche de l'Armistice 2024. Se présenter au Club Shop pour acter le renouvellement de l'inscription au Cercle. **Le 30/11/2024 est la date limite pour se réaffilier sous le régime de la cotisation offerte (voir CR réunion du Comité du 12/12/2011).**

2. Cartes de marches Cercle

Si vous souhaitez obtenir des Euros Club, les cartes de marche du Cercle doivent être rentrées au plus tard le 15 janvier 2025 chez M. Barbier Albert ou un membre du Comité qui transmettra. Le plus facile est cependant de les rentrer lors de la balade de fin d'année 2024. Pour recevoir des Euros Club en 2025 il faut être membre du Cercle à la date du 15 janvier 2025.

Les Euros Clubs sont valables 1 an à partir de l'AG de février de l'année en cours jusqu'à l'AG de février de l'année suivante.

Les Euros Clubs non utilisés à cette date sont perdus.

Les Euros servent à payer le matériel acheté au club (vêtements...) ou les activités organisées par le Cercle (voyages car, balade, banquet... (ainsi que la cotisation)

Paiements activités Club :

Lors du paiement sur le compte du cercle et afin de faciliter le travail comptable ainsi que le contrôle de celui-ci, je vous demande de **payer chaque activité séparément**. De plus, dans la communication, bien inscrire les noms et prénoms des personnes pour qui ce paiement est fait.

Assurance «perte de salaire» :

A renouveler **avant le 1er décembre 2024**, pour l'année 2025 (du 1er janvier au 31 décembre)

La prime est de 3,72 € pour une indemnité journalière de **9,92 € maximum**.

N.B.: l'indemnité journalière est limitée au montant de la perte de revenu.

La Trésorière et le Responsable affiliation

Le coin des longues distances

05/10, Blegny, Mortier c'est l'Pied :

42 km : Didier Oschmann, Patrice Van Gossum, André Vanoorschot, Jean-Luc Hanlet, Françoise Baltus

Hauset - Vilt (NL) Wandelvereniging Vilt, 42 km : Marc Collinet

06/10, Blegny, Mortier c'est l'Pied :

42 km : Marc Collinet, Patrice Dumont

12/10, Welkenraedt, Pomona Trotters, 47e Marche d'Automne :

42 km : Françoise Baltus, Michel Maigrié

50 km : Marc Collinet, Thierry Beaumont, Patrice Van Gossum

19/10, Saive, Prologue du 42 km de la Marche de l'Armistice :

Michel Maigrié, Patrice Van Gossum, André Vanoorschot, Marc Collinet

20/10, Roussy-le-Village (France), 5 Nations Cup, club Roussy Marche Découverte

42 km : Michel Maigrié, Thierry Beaumont, Serge Piraux, Jacques et Ludovic Poupier

50 km : Marc Collinet

26/10, Winningen (D) 65 km : Marc Collinet

27/10, Winningen (D) 42 km : Marc Collinet, Patrice Dumont

Esneux, Les Bott'in d'Esneux, marche du Val de l'Ourthe

42 km : Michel Maigrié, Jean-Luc Hanlet

01/11, Spoorдонк (NL) W.S.V. «O.L.A.T.»

110 km : Marc Collinet

02/11, Beyne-Heusay

42 km : Jean-Luc Hanlet, Patrice Dumont, Thierry Beaumont, Ludovic Poupier, André Vanoorschot

09/11, Saive

43 km : André Vanoorschot

16/11, Oupeye, La Royale Godasse d'Oupeye, Oupeye - Maastricht - Oupeye

60 km : Michel Maigrié, Jean-Luc Hanlet, Patrice Dumont, Patrice Van Gossum, André Vanoorschot, Marc Collinet

45 km : Nicole Gillet, Huguette Huynen, Serge Piraux, Jacques et Ludovic Poupier

23/11, Grivegnée, Les Bruyères en marche de Jupille

54 km : Marc Collinet

29/11, Avesnelles (Fr), Union des audax français

100 km : Marc Collinet

13/12, Oud-Heverlee, Legend Trail

164 km : Marc Collinet



JANVIER

le 01 Lejoly Nicole
le 04 Keyeux Dominique
le 05 De Proft Christelle
le 06 Chechina Olga
le 08 Thonnard Janine
le 10 Zenner Josée Anne
le 11 Vervier Gilberte
le 12 Maslak Jean-Claude
le 13 Vanhiel Gérard
le 17 Backes Christian
le 18 Henry Yves
 Smeets Céline
le 19 Meunier Dylan
le 20 Metzger Josée
le 21 Houry Marie-Thérèse
le 25 Reweghs Monique
le 27 Wilderjans Henri
le 28 Fagiana Graziella
 Hottois Dominique
le 30 Lallemand Christine

FEVRIER

le 01 Bovy Clément
le 03 Gillet Nicole
 Bailly Nathalie
 Denoisieux Christian
le 05 Elifoglu Reside
le 07 Fraikin Denis
 Briamont Thomas
le 11 Oschmann Didier
 Beaumont Thierry
le 12 Vilfroy Philippe
le 18 Gabriel René
le 19 Proes Paulette
 Maron Martine
le 24 Leclercq Gisèle
le 26 Denoisieux Armand
le 28 Malherbe Noëlle
 Van Gossum Patrice

MARS

le 05 Jensen Jan Ahrens
 Goffin Guy
le 07 Saint Remy Patricia
le 13 Smette Annick
le 14 Blistin Laurette
le 17 Baltus Anne-Marie
le 20 Willame Christian
le 27 Goorickx Johnny
le 30 Lopez Eva
le 31 Oschmann Dimitri



Nous avons une pensée toute particulière pour tous ceux ou celles qui ont souffert ou qui souffrent, ou qui ont perdu un être cher. Nous nous associons à leurs souffrances et leur souhaitons le courage nécessaire afin de connaître des jours meilleurs

BULLETIN D'INSCRIPTION (nouveau membre)

A renvoyer à : **M. Albert BARBIER** **Mme Marie-Claire PIRSON**
Avenue Joseph Wauters, 62 Rue des Priesses, 334
4610 BEYNE-HEUSAY 4400 FLEMALLE

GSM : 0475/61.35.06 GSM : 0475/37.00.64

E-mail : baral@teledisnet.be mcpirson@gmail.com

Ce bulletin peut également être remis à un membre du Comité qui transmettra.

La cotisation pour l'année 2024 est de 7,5€ et de 6,25€ pour les enfants de moins de 12 ans au moment de l'inscription.

La cotisation est à verser au n° compte **IBAN : BE95 0680 6360 6058 - BIC : GKCCBEBB**
de : **Cercle des Marcheurs de Saive - 4030 Grivegnée**
ou en liquide auprès d'un membre du Comité qui transmettra à la Trésorière.



A, le / /

Avez-vous été affilié dans un autre club de la FFBMP depuis 2017 : oui / non

Avez-vous déjà un numéro de matricule FFBMP : oui / non Numéro :

Nom : Prénom :

Date de naissance :

Sexe : M / F Chef de famille : oui / non

Adresse : Rue

Numéro/Boîte : /

Code postal :

Localité :

Pays :

Téléphone :

GSM : E-mail :

ATTENTION : 1 fiche par personne

BULLETIN D'INSCRIPTION (membre sympathisant)

A renvoyer à : **M. Albert BARBIER**
Avenue Joseph Wauters, 62
4610 BEYNE-HEUSAY

Mme Marie-Claire PIRSON
Rue des Priesses, 334
4400 FLEMALLE

GSM : 0475/61.35.06

GSM : 0475/37.00.64

E-mail : baral@teledisnet.be

mcpirson@gmail.com

Ce bulletin peut également être remis à un membre du Comité qui transmettra.

La cotisation pour l'année civile (du 1er janvier au 31 décembre inclus) est de 7,5€ et de 6,25€ pour les enfants de moins de 12 ans au moment de l'inscription.

La cotisation est à verser au n° compte **IBAN : BE95 0680 6360 6058 - BIC : GKCCBEBB** de : **Cercle des Marcheurs de Saive - 4030 Grivegnée** ou en liquide auprès d'un membre du Comité qui transmettra à la Trésorière.



MEMBRE SYMPATHISANT

Nom : (de jeune-fille pour les dames)

Prénom :

Date de naissance :

Adresse : **Rue**

Numéro/Boîte : /

Code postal :

Localité :

Pays :

Téléphone :

GSM : **E-mail :**

Nom du club : **Matricule du club :**

N° d'assurance FFBMP :

Désirez-vous recevoir le périodique : a) en version «papier» b) par internet

Agenda 2025

04/05 janvier	Martelange-Saive
10 janvier	Réunion Comité
25 janvier	Banquet de fin d'année
17 Février	Assemblée Générale Statutaire
21 février	Réunion Comité
15 mars	Car à Grolsheim (Allemagne) départ à 4 h de Herstal (surtout fait pour les 20 et 42 km de la Cup), les autres petites distances attendent en salle
21 mars	Réunion Comité
13 avril	Verre de l'amitié à Waremme (Les Amis du Tumulus)
18 avril	Réunion Comité
27 avril	Car Larochette (Lux)
23 mai	Réunion Comité
07 juin	Prologue Sylvatienne
09 juin	Marche guidée (15/35), brasserie Elfique Aywaille
20 juin	Réunion Comité
04 juillet	Préparation Sylvatienne
05 juillet	Sylvatienne
06 juillet	Rangement Sylvatienne
13 juillet	Verre de l'amitié à Malmedy (Malmedy Marche)
19 juillet	Car à Couvin
16 août	Marche à Richelle (6 ou 12 km) barbecue annuel
05 septembre	Réunion Comité
06/07 septembre	Triberg im Schwarzwald (forêt noire), voyage en car (Freiamt)
18 septembre	Marche guidée au départ de la caserne
19 septembre	Réunion Comité
21 septembre	marche Mokamo
17 octobre	Réunion Comité
18 octobre	Prologue marche de l'Armistice et ensuite un repas fromage
20 octobre	Assemblée préparatoire à la marche de l'Armistice
08 novembre	Marche de l'Armistice 4 - 8 - 12 - 21 - 33 - 42 + Aachen-Saive 50 km
09 novembre	Marche de l'Armistice 4 - 8 - 12 - 21 - 33 - 42
29 novembre	Verre de l'amitié à Petit Rechain (Les Pieds Montois)
05 décembre	Réunion Comité
07 décembre	Marche à Floreffe et ensuite marché de Noël à Namur
28 décembre	Balade de fin d'année

Aux marcheurs de longues distances (42 km et +)

Il vous est rappelé qu'il vous incombe de me signaler vos marches LD
afin de pouvoir les publier dans ce tableau.

A noter qu'il est plus facile pour moi que vous m'envoyiez fin de période l'ensemble
de vos marches plutôt que de m'envoyer un mail après chaque marche

Merci de me faire parvenir vos LD par mail pour la date du **20 MARS au plus tard**

Précisez : date de la marche, club organisateur, distance parcourue
et ceci à l'adresse mail : **dvdroopy@gmail.com**



Modifications calendrier

Agenda 2025



Samedi 25 janvier 2025 – « HT 061 » Les Marcheurs de la Police de Mons
Marche annulée au départ de Havré

Suite à une erreur administrative du CP (oubli dans l'agenda), l'OA (08-11-2024) autorise le club à organiser sa marche le samedi 15 février 2025.

Samedi 15 février 2025 – « HT 019 » Les Gratte-Pavés Erquelinnois
Lire : Salle du « domaine », rue de la Halle 3 B – 6560 Solre-sur-Sambre
20 km de 07.00 à 12.00 hr * 12-8-4 km de 07.00 à 14.00 hr

Samedi 22 février 2025 – « LG 186 » Amicale Para-Commando Liège
Source oRama – avenue des Thermes, 78 B – 4050 Chaudfontaine

Dimanche 23 février 2025 – « LG 186 » Amicale Para-Commando Liège
Source oRama – avenue des Thermes, 78 B – 4050 Chaudfontaine

Samedi 08 mars 2025 – « LG 167 » Les Castors de Berneau
Marche annulée au départ de Bombaye

Dimanche 09 mars 2025 – « LG 167 » Les Castors de Berneau
Marche annulée au départ de Bombaye

Samedi 15 mars 2025 – « HT 034 » Les Trotteurs su'l Roc – Beaumont
Salle Communale de Barbençon – rue du Pavé, 1 – 6500 Barbençon

Samedi 29 mars 2025 – « NA 044 » Les Fournans
Lire : rue d'Ocolna, 3 – 5370 Havelange au lieu de rue d'Alcona

Lundi 21 avril 2025 – « BBA 045 » Les Amis de l'Argentine
Salle du Mahiermont – rue Jean-Baptiste Stouffs, 12 – 1332 Genval

Samedi 26 avril 2025 – « HT 019 » Les Gratte-Pavés Erquelinnois
Salle du Domaine – rue de la Halle 3 B – 6560 Solre-sur-Sambre

Dimanche 27 avril 2025 – « BBW 017 » Amicale Marcheurs Indépendants
Salle de Héze - avenue Félix Lacourt, 174 – 1390 – Grez-Doiceau

Suite à une erreur administrative du CP, l'OA (11-10-2024) autorise le club à organiser sa marche le dimanche 18 mai 2025 au lieu du dimanche 20 avril 2025

Dimanche 18 mai 2025 – « HT 004 » Les Amis de la Nature Ath asbl
Collège Saint Julien – rue du Spectacle, 17 – 7800 Ath
21-12-6 km de 07.00 à 15.00 hr

Samedi 24 mai 2025 – « LG 185 » Les Pieds Montois
Hall Omnisport - rue Albert Bidoul - 4821 Andrimont

Dimanche 25 mai 2025 – « LG 185 » Les Pieds Montois
Hall Omnisport - rue Albert Bidoul - 4821 Andrimont

Samedi 19 juillet 2025 – « NA 062 » Les Marcheurs de l'Eau Noire - Couvin
Le Couvidôme – rue de la Foulerie – 5660 Couvin

Dimanche 20 juillet 2025 – « NA 044 » Les Fournans
Maison de Village de Baillonville – rue du Centre, 1 A – 5377 Baillonville (Somme-Leuze)

Suite erreur administrative du CP NA – dénomination de la marche

Vendredi 15 août 2025 – « NA 060 » Le Joyeux Marcheur de Flawinne
Marche de la Moisson - Challenge des Mam'zelles de Namur

Le responsable fédéral

www.ffbmp.be

Mis à jour le 23 décembre 2024

Facebook géré par la fédération

[Venez marcher avec la FFBMP](#)

Légende

Changement de lieu de départ (en blanc)

Marche annulée

Marche reportée ou mise à jour

Nouvelle marche

Marche modifiée